

Délibération n° 2017-11-55

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017

Objet

Création du budget
annexe « Quartier
commercial Auzat-la-
Combelle »

Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

Date de convocation

6 décembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

19 décembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 94
Votants : 104
Pour : 104
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARDY André, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRONNER Ulrich, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DABERT Jean-Claude, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, DYNDAS Eric, FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GOUEZEC Jean-François, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAGESSE Pierre (suppléant de LETELLIER Josiane), PELISSIER Patrick, PELOU Michel, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, PIERZCHALA Freddie, POMEL Michel, PRADIER Laurent, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard.

Absents ayant donné pouvoir (10) : BRUN Pascale à MAHOUDEAUX Gaëlle, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, ESBELIN Nicole à LAGARDE Maguy, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PAILLONCY Brigitte à BRONNER Ulrich, SALVINI Luc à ALETON Danielle, SAUX Marie-Pierre à THEVIER Gérard.

Absents représentés (4) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, FRADIN Guy, LETELLIER Josiane.

Absents (22) : ALLART Sébastien, BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, COSTON Marie, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GARNAVAULT Philippe, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathaïe.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

CONSIDÉRANT qu'il convient de doter la collectivité d'un budget annexe ad hoc afin de pouvoir lancer, dans les meilleurs délais, l'opération d'aménagement du futur quartier commercial de la Combelle ;

CONSIDÉRANT que, comme le veut la réglementation en matière de lotissement, ce budget permettra la réalisation des acquisitions foncières, des études et des travaux, puis la cession des lots ;

CONSIDÉRANT que, dans l'hypothèse où tout ou partie des lots seraient attribués sous forme de location à des professionnels (et non cédés), les lots loués seront rachetés par le budget Immobilier d'Entreprises d'API au moyen d'un emprunt, dont le remboursement sera adossé aux loyers (perçus également par le budget immobilier) ;

CONSIDÉRANT que la valeur de vente ou de location d'un lot sera déterminée par le prix net de revient de l'opération d'aménagement (charges moins subventions le cas échéant), et que toutes les opérations réalisées entreront dans le champ d'application de la TVA ;

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'individualiser dans un budget annexe les flux financiers relatifs à l'opération d'aménagement du futur quartier commercial d'Auzat-la-Combelle ;
- de solliciter des services de la Direction Départementale des Finances Publiques la création d'un budget annexe de lotissement, régis par les dispositions de la comptabilité de stocks de l'instruction comptable M14 ;
- d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée de ce budget annexe.

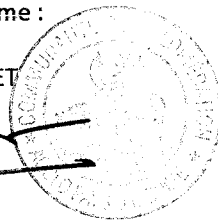
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 21 /12/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21 /12/2017